

**COMPOSITION DES JURYS  
IUT DIJON-AUXERRE-NEVERS  
Année universitaire 2025-2026**

**Le Directeur de l'IUT de Dijon-Auxerre-Nevers**

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;  
VU l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;  
VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;  
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;  
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;  
VU l'arrêté de composition des jurys de l'IUT Dijon-Auxerre-Nevers 2025-2026 en date du 19 novembre 2025 ;

**ARRETE MODIFICATIF**

**Article 1 :**

Le jury de la Licence Professionnelle **Management des Activités Commerciales** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2025-2026

**Président(e) : Pierre Deplanche**

**Membres enseignants :**

- Berne Pascal
- Deplanche Marie-Cécile
- Daire Karine
- Prieur Stéphane

**Membres issus du milieu professionnel :**

- Charvoz Frédéric
- Moll Antonin
- Durix Barthélémy

**Date du jury d'attribution :**

**Le lundi 15 décembre à 18h15**

## **Article 2 :**

Le jury de soutenance de la Licence Professionnelle **Management des Activités Commerciales** est ainsi constitué :

- Pierre Deplanche
- Adeline Gros-Dupont
- Olivier Leroy

Date de la soutenance :

**Le mardi 9 décembre à 17h30**  
en visioconférence par l'application Teams

Epreuve :

- UE5 stage : oral de soutenance (coefficent 1)

## **Article 3 :**

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de IUT de DIJON-AUXERRE-NEVERS

Fait à DIJON, le 2 décembre 2025

Le Directeur de l'IUT de DIJON-AUXERRE-NEVERS



Nicolas NOIROT